

OBJECTIFS : Superviser la sécurité incendie, élaborer des procédures de sécurité et former le personnel.

Durée :

30 jours (216 heures) sur 6 semaines.

Lieu de la formation :

En centre.

**CONTENU DE LA FORMATION****DURÉE DE VALIDITÉ DE 3 ANS**

- **Gestion du service de sécurité incendie :**
 - Élaborer et mettre en place les procédures de sécurité.
 - Coordonner les équipes et les moyens d'intervention.
- **Formation continue du personnel :**
 - Organiser des sessions de formation pour maintenir les compétences.
 - Actualiser les connaissances en matière de sécurité incendie.
- **Évaluation**
 - Deux épreuves écrites (QCM & Élaboration d'une notice technique de sécurité) et une épreuve pratique.

Moyens et méthodes pédagogiques : Alternance d'apport théorique et pratique.

Groupe : De 6 à 12 personnes.

Profil du(des) formateur(s) : Formateur(s) agréé(s)
Préfecture de l'Hérault.

Moyen techniques : Salles, extincteurs, bac à feu et plans d'évacuation.

Pré-requis & Public concerné :

Disposer d'un diplôme de niveau 4 minimum, qui peut être obtenu par la validation des acquis de l'expérience, ou être titulaire du diplôme SSIAP 2, ERP 2 ou IGH 2 délivré avant le 31 décembre 2005 et justifier de 3 ans d'expérience de la fonction.

Être titulaire d'une attestation de formation en secourisme comme PSC 1, SST, ou PSE 1 en cours de validité.

Certificat médical de moins de 3 mois.

Pour accéder
au planning des formations :

CLIQUEZ ICI

Pour plus d'informations
ou pour obtenir un devis :

CLIQUEZ ICI
